

NOTE SUR LES SYNTHÈSES RECHERCHE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020 VAGUE A

Le Hcéres compose, pour chaque coordination territoriale, une synthèse Recherche, qui exploite les résultats de l'évaluation des entités de recherche du site.

Cette synthèse comporte une partie « Caractérisation », qui présente les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche tutelles des entités de recherche du site, la ventilation des personnels par catégories et par établissements, la part que prennent les organismes au dispositif Recherche du site.

Elle comporte aussi une partie « Analyse » du résultat des évaluations des entités de recherche du site. Ces résultats sont présents selon la nomenclature disciplinaire du Hcéres, qui distingue trois domaines – SHS, ST, SVE – eux-mêmes divisés en six sous-domaines chacun.

Dans ce cadre, le Hcéres donne la possibilité aux coordinations territoriales qui le souhaitent d'obtenir que ces synthèses soient enrichies d'une partie « champs de recherche », qui permette de rendre compte de l'organisation à grain plus gros de leur dispositif Recherche.

Par « champ de recherche », on entend tout mode de structuration permettant d'organiser les entités de recherche d'un site - EA, UMR, SF, CIC, mais aussi objets PIA (labex, équipex) - en ensembles définis selon des cohérences thématiques ou disciplinaires. Ils peuvent être strictement disciplinaires ou au contraire pluridisciplinaires, et peuvent avoir des développements interdisciplinaires. Ils peuvent être dotés par subsidiarité de compétences de pilotage (financières, par exemple) ou n'être que de simples structures transversales d'animation et de coordination. Rien n'empêche que certaines unités de recherche, du fait de leurs thématiques de recherche, soient « trans-champs » ou restent « hors-champs ». Ils peuvent être corrélés à des structures de valorisation et de transfert (IRT, SATT, incubateur, etc.).

Les coordinations territoriales auront donc à décider, lors de la phase préparatoire de la campagne d'évaluation, si elles souhaitent demander que la synthèse Recherche qui sera produite à partir des évaluations des entités comporte un volet « champs de recherche ».

En ce cas, elles auront :

- à désigner en leur sein un référent, pour chacun de leurs champs de recherche ; celui-ci sera l'interlocuteur du Hcéres ;
- à compléter pour chaque champ de recherche, une « Fiche de renseignement » (téléchargeable sur le site du Haut Conseil), incluant des points d'attention en rapport avec ces champs et adressés aux comités d'évaluation des unités de recherche ;
- à déposer cette Fiche sur la plateforme PELICAN à la même date que les dossiers d'autoévaluation des entités de recherche.

Pour réaliser son diagnostic sur chaque champ de recherche du site, les conseillers scientifiques du Hcéres pourront organiser, si nécessaire, pendant la campagne d'évaluation, des auditions de certains acteurs du site (panel de directeurs d'unités du champ de recherche, directeur(s) d'ED recouvrant le champ de recherche, VP-Recherche, VP-Valorisation, etc.), pour compléter leur information.